

## Plaque d'identification en aluminium

Type PAL

La Directive Machines 98/37/CEE énoncent les Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé auxquelles doivent se conformer les machines mises sur le marché depuis le 1 Janvier 1995.

Les normes harmonisées comporteront l'obligation du MARQUAGE des accessoires de levage, une sorte de carte d'identité reprenant:

- l'identification du fabricant.
- l'identification de la Charge Maximum d'Utilisation (CMU).
- un numéro d'identification qui sera le même que celui inscrit sur la Déclaration CE de Conformité du produit.
- le marquage CE suivi de l'année de fabrication.
- le poinçon d'un organisme agréé.

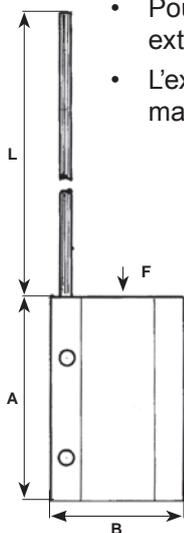
Ces renseignements doivent être donnés sur une plaque fixée à l'accessoire. (Annexe I 4.3.2).

Nous gravons votre logo personnalisé sur demande

### Plaquette N°1 en aluminium



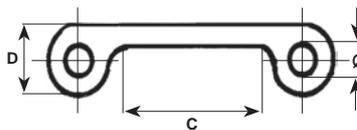
Modèle déposé



- Cette plaque en **aluminium** présente du côté du creux une large surface disponible pour des marquages clairs et bien protégés.
- Pourvue d'un câble acier galvanisé avec gaine plastique diam. 3 mm serti à une extrémité en usine.
- L'extrémité libre du câble doit être repliée et sertie sur place avec par exemple un marteau et un poinçon.

A (mm)	B (mm)	C (mm)	D (mm)	L (mm)	Diam. (mm)	Poids (kg)
66	45	23	9	200	4	0.04

Autres longueurs L et A sur demande



Taille réelle (66 x 45 mm)



Plaquette N°2 TAG acier forgé ZINGUE



Plaquette N°3 en tôle ZINGUEE



Plaquette N°4 en aluminium Compacte et très résistante malgré sa grande légèreté

- Plaquettes d'identification répondant exactement aux exigences de la Directive Machines 98/37/CEE concernant le marquage des élingues.
- Ces plaquettes sont principalement utilisées sur les élingues en chaîne.
- Sur l'autre face des plaquettes, sont frappés le nom du fabricant ainsi qu'un numéro d'identification.